

<http://ecoleetsociete.se-unsa.org/Ecoles-privées-hors-contrat-facade-rutilante-realite-inquietante>



École & société

Écoles privées hors-contrat : façade rutilante, réalité inquiétante

- Laïcité -

Date de mise en ligne : lundi 24 septembre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Souçons de dérives sectaires dans l'école hors-contrat d'Arles, défauts de vaccinations dans des écoles catholiques traditionalistes, pans entiers des objectifs du socle escamotés, notamment dans les écoles Espérance-banlieues... La réalité rattrape les écoles privées hors-contrat quand la façade rutilante affichée ne réussit pas à dissimuler une réalité inquiétante.

L'école « alternative » d'Arles soupçonnée de dérives sectaires

L'école « alternative » du *Domaine du possible* est dans la tourmente, après que des révélations ont fait état de cérémonies ésotériques impliquant des élèves, à l'insu de leurs parents. Cette école reprend la pédagogie développée par Rudolf Steiner, philosophe autrichien inventeur d'un courant de pensée ésotérique baptisé l'*anthroposophie*.

Ce courant a été cité dans [le rapport 2017 de la Miviludes](#) (mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires).

Depuis quelques semaines, le directeur de l'école a été renvoyé et des encadrants ont démissionné. Françoise Nyssen, actuelle ministre de la culture, a fondé cette école en 2015 avec son mari. Elle a récemment déclaré vouloir « prendre de la distance » avec cette école...

Des foyers de rougeole dans les écoles catholiques traditionalistes

Dans le même rapport de la Miviludes, la docteure en géopolitique Lucie Guimier a montré que l'obligation vaccinale est peu respectée au sein de certains groupes religieux et de certaines communautés spirituelles.

En cartographiant les données épidémiologiques de la rougeole à partir des données de Santé publique France, la chercheuse note une propagation de la maladie à partir des établissements de la Fraternité Saint-Pie-X (catholique traditionaliste) qui compte une soixantaine d'écoles hors-contrat en France. L'auteure de l'étude note : "*La dispersion rapide de la rougeole à l'échelle intrafamiliale dans le réseau d'obédience lefebvriste résulte de toute évidence d'une couverture vaccinale insuffisante des enfants de la communauté, des carences possiblement liées aux aspirations spirituelles de leur famille.*"

Pourtant, en 2018, plus de 1500 cas de rougeole ont été détectés en France et trois personnes sont décédées.

L'école Espérance-Banlieues de Reims en échec

Le réseau Espérance-Banlieues, un temps [soutenu publiquement par Jean-Michel Blanquer](#), a implanté une école à Reims, aidé en cela par la municipalité. Cette école prétendant s'adresser aux enfants de milieux défavorisés, propose un projet pédagogique incomplet, sans anglais ni informatique, mais avec des levers de drapeau quotidiens et méthodes pédagogiques rétrogrades.

Le SE-Unsa de la Marne s'était fortement impliqué à travers des articles de presse et le lancement d'une pétition en ligne [ici](#).

Alors que cette école attendait la venue de 50 élèves, seulement 4 enfants y sont accueillis par deux encadrants.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, les enfants sont encore insuffisamment protégés des indigences pédagogiques et des dérives en

tous genres émanant des écoles privées hors-contrat.

En effet, la Loi Gatel votée en mars 2018, ne prévoit pas que le projet pédagogique de ces établissements soit affiché avant leur ouverture. Même si des contrôles a posteriori sont prévus, des familles peuvent être flouées, en s'apercevant que des pans entiers des objectifs du socle sont éludés.

De plus, même si ces écoles n'accueillent que 60000 enfants, elles participent à la ségrégation scolaire qui touche notre jeunesse, et qui constitue un danger pour la cohésion nationale. Leur financement provient, au-delà des tarifs d'inscription exorbitants, de fonds récoltés par des fondations reconnues d'utilité publique, qui permettent aux donateurs de bénéficier de déductions fiscales.

Le SE-Unsa souhaite que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités et protègent les enfants scolarisés dans ces écoles hors-contrat, en faisant tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'aucune partie de la jeunesse ne soit privée de l'enseignement des standards éducatifs, de sécurité sanitaire et du respect de sa liberté de conscience.